

**ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU MERCREDI 22 MAI 2013 A 19.30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DU SERVICE DU FEU**

Présidence : M. Pierre-Alain **CLEMENT**, Syndic

Présents : 45 bourgeoises et bourgeois
dont 3 Conseillers communaux bourgeois
et 1 Conseiller communal non bourgeois

Excusés : Pour le Conseil communal

M. Thierry **STEIERT**

Pour les membres des Commissions bourgeoises

MM. Franz **BAERISWYL**
Philippe **LEHNER**
Christian **MORARD**
Dimitri **SUDAN**

Pour les bourgeoises et bourgeois

Mmes Elisabeth **AEBY-SCHÖNENWEID**
Roselyne **CRAUSAZ NEMETH**
Huguette **GODEL**
Fatma **GÜNAL-AYDIN**
Isabelle **JOYE BOIVIN**
Anne-Marie **JUNGO**
Alicia **KOCH**

MM. Denis **BOIVIN**
Harold **KOCH**
Jérémy **KOCH**
Jonas **KOCH**
Zoltan **NEMETH-CRAUSAZ**
Victor **TOMASONE**

Pour la presse

Mmes Blandine **LEVITE**, Radio Fribourg
Christine **WUILLEMIN**, La Liberté
Mireille **ROTZETTER**, Freiburger Nachrichten

Scrutateur : M. Charles **de REYFF**

Secrétaire : M. Gérard **AEBY**

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 12 décembre 2012
- 2.0 Réforme structurelle et financement de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg
- 3.0 Comptes des institutions bourgeoisiales et rapport de gestion de l'exercice 2012
- 4.0 Divers

o o o

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois présents.

Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par courrier personnel remis à domicile, ainsi que le prévoit la loi, et par publication dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 18 du vendredi 3 mai 2013, de même que par affichage au pilier public.

Le secrétariat de l'assemblée bourgeoisiale est, selon la loi du 25 septembre 1980 sur les Communes, assuré par le Secrétaire communal. Pour des raisons pratiques, le Chef de Service de la Bourgeoisie fonctionne comme secrétaire de l'assemblée. Le procès-verbal est contresigné par la Secrétaire de Ville.

L'assemblée approuve cette procédure.

M. le Président informe les personnes présentes que l'assemblée est enregistrée afin qu'il n'y ait aucune erreur dans le procès-verbal.

Il demande également à l'assemblée si elle a des remarques à formuler quant à l'ordre du jour proposé.

L'assemblée approuve cet ordre du jour.

1.0 Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 12 décembre 2012

Par gain de temps, le résumé du procès-verbal n'est plus lu séance tenante. Le procès-verbal détaillé reste cependant à disposition des bourgeoises et bourgeois sur le bureau et peut également être consulté à l'administration bourgeoisiale, ainsi que sur le site internet de la Ville de Fribourg. Il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2.0 **Réforme structurelle et financement de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg**

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : « Vous avez, dans le message qui vous a été remis, un nombre important d'explications qui sont, je vous le rassure, exactement les mêmes que celles qui ont été fournies au Conseil général dans le cadre de son message qu'il a présenté et que le Conseil communal avait adopté le 11 décembre 2012 et qu'il a présenté au Conseil général au mois de janvier de cette année. Donc, l'information dont vous disposez est exactement la même que celle dont a disposé le Conseil général. Pour commenter ces points qui sont d'une complexité technique relativement importante, je donne la parole à M. André Dousse qui est à la fois le Chef de Service des Relations humaines de la Ville de Fribourg, mais aussi l'Administrateur de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg, pour présenter l'objet. Dans un deuxième temps, M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic et Président des Commissions bourgeoises, fera les commentaires nécessaires et ensuite, nous ouvrirons la discussion. »

M. André Dousse, Chef du Service des Relations humaines et Administrateur de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg :
« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs de la Bourgeoisie,

J'ai la tâche de vous présenter des explications sur la réforme structurelle qui touche la Caisse de Pension de la Ville de Fribourg et je vais vous en présenter ici les grandes lignes. Ma présentation abordera les points suivants : tout d'abord le contexte dans lequel se passe cette réforme, d'autre part, les objectifs qu'elle vise, la solution qui a été retenue et pour finir quelques mots de conclusion.

Le contexte, nous pouvons le résumer en trois points essentiels. Le premier concerne les nouvelles exigences fédérales relatives aux caisses de pension publiques. Je vous rappelle que celles-ci ont fixé un taux de couverture minimal des caisses de pension à 80%. Il n'y avait précédemment pas d'indication sur un taux minimal et la Caisse de la Ville de Fribourg quant à elle s'était donné un objectif de 70%. Dans ces nouvelles dispositions, elle devra atteindre 80% dans un horizon de 40 ans avec quelques étapes intermédiaires qui devront être atteintes. Donc, premier point important, un nouveau cadre légal qui est imposé à la caisse.

Deuxième point important qui est à relever, c'est la faiblesse des résultats financiers de ces dernières années. Nous avons connu des crises financières et économiques à répétition qui ont fait que les actifs ne rapportent plus ce qu'ils ont donné à d'autres années qualifiées de meilleures.

Troisième point qui rentre en ligne de compte, les questions de démographie. Nous vivons tous plus longtemps, ça c'est certainement une bonne nouvelle. Par contre, il y a des conséquences, cette phase de vie plus longue concerne effectivement la période de rentier et il faut que les caisses servent pendant un temps plus long des rentes et il faut qu'elles en aient la possibilité.

Donc, ces trois facteurs combinés conduisent à une conséquence claire. Une réforme est nécessaire et pour pouvoir s'y attaquer, le comité de la caisse et le Conseil communal ont élaboré une série d'objectifs qui devaient être atteints. Ces objectifs naturellement impliquaient de se mettre en conformité avec les exigences légales, c'est une évidence. D'autre part, de se mettre en conformité avec la réalité d'aujourd'hui et dans le terme de réalité d'aujourd'hui, nous entendons aussi bien les aspects financiers que les aspects actuariels.

Ensuite de ça, il s'agit effectivement de faire en sorte que les efforts qui seront nécessaires soient répartis entre tous les acteurs. Il ne s'agit pas de faire passer à la caisse que les uns ou les autres, mais face à cette nouvelle donne de la société, que chacun y contribue et naturellement que ceci soit la mise en place d'une situation saine qui puisse nous permettre de minimiser les risques futurs. Il ne s'agit pas de laisser, entre guillemets, un problème aux générations à venir.

Nous en étions à la solution qui est quelque chose qui se construit depuis bientôt deux ans, puisqu'un groupe de travail a été mis sur pied pour pouvoir réaliser ce travail. Il est content et satisfait d'avoir pu atteindre un compromis qui est équilibré pour toutes les parties, d'avoir pu satisfaire aux objectifs que je viens d'énumérer et la solution qui est retenue touche naturellement plusieurs plans. D'une part, un aspect qui concerne les bases techniques, c'est vraiment le fondement sur lequel est construite toute la calculation de la prévoyance professionnelle, sur le financement de celui-ci et en dernier lieu, sur les prestations.

Alors, quelles sont les pièces qui rentrent en ligne de compte ? En ce qui concerne les bases techniques, vous avez peut-être entendu parler de la notion de taux technique. C'est ce qu'espère à long terme une caisse et ce taux sert à la calculation de tout ce qui va impliquer les engagements requis pour avoir les capitaux nécessaires. Actuellement, il était de 4,5%. La tendance est largement à la baisse compte tenu de la réalité économique actuelle et la recommandation de la Chambre suisse des actuaires conseils préconise aujourd'hui la valeur de 3,5%. Nous allons faire ce pas-là.

Deuxième point d'adaptation, c'est la mise en place des tables actuarielles vz 2010. C'est un jargon technique. Il s'agit simplement des tables qui définissent la longévité des personnes et qui nous servent à la calculation justement des engagements. Les tables vz 2010 initialement venaient de la Ville de Zurich, mais aujourd'hui regroupent une bonne part de personnes des administrations communales et cantonales aussi bien alémaniques que romandes et sont une bonne représentation de la réalité de la longévité de nos collaborateurs. Au passage, j'ai mis quelques chiffres qui mettent en évidence l'évolution de l'espérance de vie. S'il y avait des doutes, vous pouvez le constater en 1981, quelqu'un qui avait 65 ans, un homme, avait une espérance de vie de 14,3 ans, alors qu'aujourd'hui, elle est de 19 ans au même âge. On voit cette évolution, c'est plus de 30% d'augmentation et c'est clair que ces 30% doivent être financés.

Le point concernant le financement au niveau de la solution consiste en un apport de 56,8 millions par les employeurs sous forme d'une créance. Cet apport sera amorti par des annuités fixes sur une durée de 38 ans. Pourquoi 38 ans ? La loi a posé un cadre qui était de 40 ans. La loi est entrée en vigueur en 2012 et nous avons un délai de 2 ans pour nous mettre en conformité et, de ce point de vue-là, les 40 ans moins 2 ans vous donnent ces 38 ans qui ont servi de terme à cet amortissement.

Cette créance porte un intérêt de 4,25%. Elle est, comme il est inscrit, apportée par les employeurs donc, également la Bourgeoisie et en contrepartie de cet apport, une réduction des cotisations seront possibles puisqu'effectivement, cet apport, important au début, fait qu'il n'y aura pas besoin de rattraper chaque année quelque chose et les cotisations peuvent être baissées comme nous pourrons le voir tout à l'heure.

Autre point dans la solution, c'est une évolution des prestations. J'ai marqué ici un tableau qui résume la situation de l'ancien et du nouveau. J'insiste sur le fait que l'âge de référence qui est indiqué n'est pas l'âge de retraite, mais simplement un repère de calcul. Actuellement, il était de 62 ans. Il passe à 63 ans. Donc, c'est comme si, en terme d'effet, on avait reporté la retraite d'une année.

L'âge de la retraite reste possible entre 60 et 65 ans, mais la personne qui veut anticiper sa retraite aura des conséquences naturellement sensibles si l'âge de référence est reporté d'une année.

Autre changement qui a été effectué, c'est de faire en sorte qu'en cas d'anticipation ou de report de la retraite, ceci n'ait pas de conséquence pour la Caisse - que ce soit un effet neutre -. Ce n'est pas à la Caisse de prévoyance d'assumer des choix de l'employeur. S'il tient à avoir une politique favorable ou d'incitation à la retraite ou au contraire de report, cela doit être indépendant des résultats de la Caisse. En choisissant une solution qui utilise des valeurs actuarielles pour réduire, respectivement améliorer, la retraite en cas d'anticipation ou de report, permettront cette indépendance-là. (Commentaire : L'utilisation de taux actuariels pour réduire ou améliorer la rente en cas d'anticipation ou de report de la retraite conduit à un effet neutre pour la caisse. Si les effets d'une anticipation ou d'un report de la retraite sont neutres pour la caisse, alors il y a indépendance entre le choix d'une politique de retraite de l'employeur et la caisse de prévoyance. Il s'agit bien ici d'arriver à une indépendance entre l'employeur et la caisse.)

Autre aspect touchant les prestations. Une limitation de l'indexation est posée de manière à faire en sorte que les retraités aient également à participer à cet effort. Vous avez, en fin de tableau, l'évolution des cotisations. Les employés paient actuellement 8,95%. Ils paieront 10%, donc 1% de plus. Ceci correspond à un choix qu'ils ont fait en préférant un âge de référence qui ne monte que d'une année plutôt que de monter à 64 ans, comme il était initialement prévu. Et pour ce qui est de la cotisation employeur, vous pouvez le constater ici, elle passe de 16,5 à 12% en conséquence notamment de la contribution par cette créance.

Pour la Bourgeoisie, de manière très concrète, que représente cette part ? Alors, la part de la créance correspond à un montant de Fr. 1'695'000.00. Cela représente 3% de l'ensemble et l'amortissement un montant annuel de Fr. 90'686.00. Donc, voilà pour les chiffres très concrets qui concernent la Bourgeoisie.

Pour ce qui est des derniers mots que j'aurais à dire de cette présentation, la solution qui est retenue ici a l'avantage de représenter un effort équilibré entre toutes les parties. Elle est à jour sur les plans légaux financiers et de longévité. Les prestations qui sont prévues dans ce plan sont financées et cela est, je crois, un point extrêmement important. L'anticipation et le report de la retraite sont neutres pour la Caisse de prévoyance et cette nouvelle solution, dans ce nouveau cadre légal, fait que la Caisse de prévoyance n'est plus en situation d'assainissement.

Voilà les grandes lignes que j'avais à vous présenter sur cette solution. »

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : *« Je remercie M. André Dousse pour sa présentation et je vous signale qu'à la page 30 du message, vous avez la petite différence d'avec le message qui a été présenté au Conseil général. Ce fameux tableau vous montre ce que signifie le montant de Fr. 1'695'000.00, avec un taux de 4.25%. C'est ce que cela représente par année. Vous avez évidemment ceci étalé sur 38 ans avec le montant d'amortissement, le montant de l'annuité, le montant d'intérêts et vous voyez qu'au bout de 38 ans, à l'instar de ce qui se passe pour la Ville, mais évidemment avec un autre montant, cette dette s'éteint.*

Avant d'ouvrir la discussion, je donne la parole à M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, qui va apporter quelques commentaires. »

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : « M. le Syndic-Président, Mesdames et Messieurs les Combourgeoises et Combourgeois. Je tiens tout d'abord à remercier M. André Dousse pour ces brèves explications que nous avons souhaité vous donner afin que vous compreniez l'enjeu de ce point de l'ordre du jour qui concerne, nous en sommes bien conscients, une matière qui est complexe et ardue. Je tiens simplement à ajouter à ce qu'a dit M. Dousse, un très bref commentaire au nom de la Bourgeoisie.

Je rappelle que le personnel du Service des Affaires bourgeoises, donc le personnel administratif et forestier, est soumis au Règlement du personnel de la Ville. Par voie de conséquence, ces collaboratrices et collaborateurs, il y en a 12 au total, sont d'office affiliés à la Caisse de pension de la Ville, ce qui n'est pas le cas des employés du Home bourgeoisial et du Foyer bourgeoisial qui sont soumis à un autre régime.

Après la décision du Conseil général qui, le 21 janvier dernier, avait accepté ces mesures d'assainissement de la Caisse pour la Ville, les Services industriels et le Foyer St-Louis -ce sont donc les trois autres employeurs affiliés à la Caisse de pension-, il appartient maintenant à la Bourgeoisie d'en faire de même puisque le Conseil général n'a pas, vous le savez, les compétences formelles pour prendre une décision qui toucherait la Bourgeoisie.

La solution proposée, comme l'a dit M. Dousse et je crois qu'il faut le souligner, a l'immense mérite de proposer un effort équilibré de toutes les parties, employeurs, employés et retraités. En ce qui concerne les employeurs, il s'agit donc, vous l'avez compris, d'apporter au total Fr. 56'800'000.00 à la Caisse sous forme d'une créance qui porte intérêt à 4,25% et qui s'amortira par un versement annuel d'un peu plus de Fr. 3'000'000.00 au total sur 38 ans. Cet apport initial de Fr. 56'800'000.00 est réparti entre les différents employeurs affiliés à la Caisse sur la base d'une clé de répartition qui correspond aux engagements de leurs actifs. C'est ainsi que la Ville participe à raison de 82,46%, les Services industriels de 11,8%, le Foyer St-Louis de 2,75% et la Bourgeoisie de 2,98%. Pour la Bourgeoisie, ce pourcentage de 2,98% correspond donc à un apport en capital de Fr. 1'695'000.00 sur les Fr. 56'800'000.00. L'amortissement se fera également sur une durée de 38 ans par une annuité constante de Fr. 90'686.30. C'est ce montant que l'on retrouvera dans les futurs budgets et comptes.

Il est particulièrement important que votre assemblée donne ce soir son feu vert à cette proposition, puisqu'un refus remettrait évidemment en cause l'ensemble du montage financier d'un plan qui a trouvé non seulement l'unanimité du groupe de travail ou la quasi-unanimité du groupe de travail, mais aussi un soutien très large du Conseil général. Il serait en effet, et cela je pense que vous êtes d'accord avec moi, difficilement compréhensible qu'un seul des quatre employeurs, et encore un des petits, se désolidarise des autres. Votre assemblée d'ailleurs l'avait bien compris déjà une première fois, c'était en 2006, lors de la capitalisation de la Caisse où chaque employeur avait déjà participé de manière proportionnelle à l'assainissement. A l'époque, l'Assemblée bourgeoise avait voté un montant de Fr. 800'000.00 pour cet assainissement de la Caisse de pension.

C'est avec ces quelques considérations que le Conseil bourgeoisial et le Conseil communal vous demandent donc d'accepter, à votre tour, les conséquences financières pour la Bourgeoisie de ce plan d'assainissement de la Caisse de pension. »

La discussion est ouverte.

M. Gabriel Daguet : *« Je n'ai pas trouvé, dans les documents, les taux effectifs des ouvriers et ouvrières, du personnel actif et passif de la Commune, je veux dire des retraités. Quel est le taux effectivement si je pense que les actifs cotisent et les retraités pas ? »*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : *« Si je traduis bien la question de M. Daguet, de savoir, dans la Caisse de prévoyance, le rapport entre les actifs, c'est-à-dire ceux qui cotisent et les passifs, c'est-à-dire les bénéficiaires, nous avons besoin d'un petit moment de recherche car la chance veut que l'on ait à disposition ce soir aussi les comptes de l'exercice 2012 de la Ville où tous ces éléments figurent. »*

La parole est donnée à M. André Dousse.

M. André Dousse, Chef du Service des Relations humaines et Administrateur de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg : *« Nous avons un effectif de 577 actifs et 332 rentiers. Le temps d'effectuer le calcul, on arrive à un résultat de 0,57, on est avec un rapport de 1,75. Donc, cela nous donne la situation entre les actifs et les rentiers. C'est une des difficultés auxquelles la Caisse doit faire face. C'est une question qui touche beaucoup de caisses et qui est le reflet de notre population ».*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : *« On pourrait rajouter en commentaire complémentaire les éléments suivants : la concentration du rapport entre les actifs et les passifs va dans le sens d'une augmentation évidemment de plus en plus importante des personnes bénéficiaires en fonction de l'augmentation importante de la longévité.*

Deuxièmement, ce n'est pas quelque chose qui est propre à une collectivité comme la Ville de Fribourg puisqu'à l'heure actuelle, l'âge moyen des personnes assurées à la Caisse correspond à ce que l'on retrouve dans d'autres collectivités publiques. C'est peut-être un peu différent avec l'Etat qui compte quand même plus de 13'000 employés. Mais si je regarde également le taux de couverture de la Caisse de prévoyance de l'Etat, qui proportionnellement est évidemment beaucoup plus important qu'on l'imagine puisque, d'après les derniers chiffres, l'exercice 2012 montre que le taux de couverture est de l'ordre de 70%, ce qui représente un manque de couverture de presque un milliard. Donc, voyez que toutes comparaisons ne sont pas toujours évidentes à faire. Cela ne veut pas dire que l'on ne doit engager que des jeunes et ne pas engager des personnes, entre guillemets, trop âgées, mais ce sont des questions fondamentales qui se posent en fonction justement de cette augmentation de la longévité surtout. Et les taux qu'on peut trouver sont en gros les mêmes dans le monde ouvrier que chez les cols bleus et chez les cols blancs, pour simplifier ».

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : *« Je dois vous renvoyer au processus de décision qui se trouve dans votre message à la page 4 où il est dit ceci :*

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil bourgeoisial et le Conseil communal prient l'Assemblée bourgeoisiale d'accepter les mesures proposées, soit :

- **Autoriser la Bourgeoisie de Fribourg à verser à la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg un montant de Fr. 1'695'000.00, correspondant à 2.98% du montant de Fr. 56'800'000.00**
- **La Bourgeoisie de Fribourg est autorisée à emprunter à la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg le montant susmentionné à un taux d'intérêt de 4.25% et à l'amortir sur une durée de 38 ans par une annuité constante de Fr. 90'686.30.**

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : *« Voilà la décision que l'on vous demande d'entériner. Que celles et ceux qui acceptent cette proposition veuillent bien se manifester en levant la main. »*

Intervention d'un bourgeois (micro pas utilisé) : *« C'est le mot « emprunter » qui me gêne. »*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : *« C'est une technique qui se passe exactement de la même façon, parce que l'on va créer une créance envers la Caisse de prévoyance. On crée une nouvelle écriture qui correspond à un emprunt. On ne donne pas l'argent tout de suite mais on va le rentabiliser par la suite avec un taux 4,25% sur une période de 38 ans. Donc, on va par étape étaler sur 38 ans, rembourser à la Caisse de prévoyance le rendement du capital, 4,25%, et amortir cette dette. C'est pour cela que techniquement, c'est la même chose pour la Ville de Fribourg par rapport à la Caisse de prévoyance. C'est le même processus de décision. Nous n'empruntons pas auprès de la banque pour ensuite le donner à la Caisse de prévoyance mais nous empruntons auprès de la Caisse de prévoyance ce montant pour le rembourser sur 38 ans. Ce qui évite énormément de problèmes dans la mesure où on n'a pas besoin d'amortir auprès de la banque l'emprunt que l'on ferait et cela nous permet également de ne pas donner de l'argent auprès d'une Caisse qui aurait, comme toutes les autres Caisses, énormément de difficultés à le rentabiliser par des placements financiers. Voilà pourquoi, il faut l'emprunter auprès de la Caisse de prévoyance et le rentabiliser au moins à 4.25%, c'est-à-dire à un taux légèrement supérieur au taux technique de 3,5% qui vous a été présenté tout à l'heure. Cela permet d'éviter des mauvaises surprises. »*

L'assemblée approuve à l'unanimité la réforme structurelle et le financement de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

3.0 Comptes des Institutions bourgeoisiales et rapport de gestion de l'exercice 2012

M. le Président donne la parole à M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiales, pour une présentation générale des comptes des Institutions bourgeoisiales et du rapport de gestion de l'exercice 2012.

M. Jean Bourgknecht : « Monsieur le Syndic-Président, Mesdames et Messieurs les Combourgeoises et Combourgeois. J'ai le plaisir de vous présenter l'entrée en matière des comptes 2012 des Institutions bourgeoises et d'émettre quelques commentaires généraux, avant de passer ces comptes Fondation par Fondation.

Je rappelle préalablement qu'il avait été précisé dans la convocation que vous avez reçue pour l'assemblée de ce soir, que le message du Conseil communal ainsi que les comptes détaillés étaient à votre disposition auprès des bureaux de l'Administration et qu'ils se trouvent également sur le site Internet de la Ville. Il en est de même d'ailleurs pour le rapport de gestion qui contient de nombreuses et intéressantes informations sur les activités de la Bourgeoisie durant l'année écoulée, rapport de gestion que je vous invite d'ailleurs vivement à parcourir.

Ce tableau de synthèse est en fait un récapitulatif des dépenses et des recettes selon les différents domaines d'activités de la Bourgeoisie, excepté la Fondation Moosbrugger et la Caisse des Scholarques qui seront présentées séparément tout à l'heure. Ce tableau correspond à celui que vous trouvez à la page 93 du message, à la différence près que l'on voit ici, non seulement les résultats des comptes 2012, mais aussi les différences qu'il y a eues entre le budget et les comptes.

Dans la première partie de ce tableau figurent les objets liés à l'exploitation courante des Institutions bourgeoises. Ces diverses activités se soldent par un bénéfice de Fr. 761'445.15.

Si l'on examine ce tableau ligne par ligne, tableau qui présente les comptes selon les différents domaines d'activités, l'on constate tout d'abord que les forêts sont une nouvelle fois déficitaires, un déficit d'environ Fr. 186'000.00 qui se situe légèrement au-dessus de la moyenne de ces dernières années. Par rapport au budget, on constate que, si les dépenses ont été bien maîtrisées, les recettes ont diminué en raison d'éléments que malheureusement nous ne maîtrisons pas puisque c'est la conséquence de la morosité du marché et du prix de vente du bois qui ne cesse de baisser depuis plusieurs années, que ce soit d'ailleurs pour les feuillus, donc les hêtres que nous avons en particulier dans nos forêts, ainsi que pour les résineux.

En ce qui concerne les domaines, ce secteur boucle avec un bénéfice de Fr. 171'245.30, cela malgré des dépenses plus élevées que prévues au budget, dépenses dues à divers travaux imprévisibles et urgents, notamment à Menzswil et à Villars-les-Joncs.

Les montagnes qui bouclent, elles, avec un bénéfice de Fr. 53'488.20, les terrains et les esserts qui présentent tous des résultats conformes aux prévisions budgétaires, n'appellent aucun commentaire général particulier.

En ce qui concerne les vignes et la cave, les résultats, vous le savez, dépendent beaucoup des conditions météorologiques et des récoltes, deux éléments qui sont par définition imprévisibles au moment où l'on établit le budget. Cela dit, les résultats 2012 de ces domaines d'activités sont positifs et globalement proches des prévisions budgétaires. Il faut d'ailleurs préciser, et nous nous en réjouissons, que la récolte a été excellente tant au niveau de la qualité que de la quantité, ce qui a évidemment eu un impact positif sur les ventes dont les recettes ont augmenté.

En ce qui concerne les bâtiments locatifs qui présentent un bénéfice de Fr. 1'296'000.00, nettement supérieur à ce qui avait été budgété en raison du report d'une année de l'amortissement de la transformation de la Résidence bourgeoise puisque, d'entente avec la CODEMS et la Banque cantonale, l'amortissement et le paiement des intérêts débiteront en 2013 et non pas en 2012. La décision de la CODEMS nous a été communiquée au début de l'année, donc après l'établissement du budget, d'où cette forte amélioration.

Les trois dernières positions qui figurent sur ce tableau (Bourguillon, divers et pertes et profits) sont conformes au budget et ne suscitent aucun commentaire de ma part.

J'en arrive maintenant à la deuxième partie du tableau qui montre les dépenses particulières et les divers. La plupart des dépenses qui y figurent se retrouvent mentionnées dans ce tableau depuis plusieurs années et je ne vais dès lors pas les commenter.

Je m'arrêterai simplement sur les deux postes les plus importants de ces pertes et profits qui présentent des produits extraordinaires de Fr. 422'445.25 et des charges extraordinaires de Fr. 2'559'371.50.

Dans les produits figurent en particulier un montant de Fr. 300'000.00 représentant la participation des propriétaires de la Maison St-Joseph à Matran aux travaux que nous avons réalisés dans cette institution afin d'y accueillir les résidents du Home bourgeois durant la rénovation, ainsi qu'un montant de Fr. 76'210.00 correspondant au produit de la vente de matériel de l'ancien Home.

Dans les charges figurent en contrepartie l'amortissement, en un seul exercice comptable, des frais liés aux travaux de rénovation de la Maison St-Joseph à Matran, ainsi que des frais d'exploitation supplémentaires et des équipements complémentaires que nous avons eus durant cette période où les résidents de notre Home étaient à Matran. En d'autres termes, pour citer la fiduciaire qui a contrôlé nos comptes, il s'agit de l'amortissement des dépenses non activables liées au déménagement du Home pendant les travaux de rénovation.

Enfin, vous voyez que, contrairement à ce qui était prévu au budget, la Fondation de l'Hôpital n'a pas eu à prendre en charge le déficit de la Résidence bourgeoise, cette dernière ayant présenté des comptes bénéficiaires. J'y reviendrai tout à l'heure lors de l'examen détaillé.

Pour terminer, ainsi que vous pouvez le constater au final, les comptes bouclent, en raison de ces charges extraordinaires, avec un déficit de Fr. 1'581'579.10.

J'en ai terminé, Monsieur le Syndic-Président, avec les quelques commentaires généraux que je souhaitais faire sur les comptes 2012. »

Rapport de la Commission vérificatrice des comptes

M. le Président donne la parole à M. Pierre Zwick, Président de la Commission vérificatrice des comptes, qui fait lecture à l'assemblée du rapport de la Commission vérificatrice des comptes en ces termes :

« Monsieur le Syndic-Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les bourgeois et les bourgeois,

Conformément à la loi fribourgeoise sur les communes, applicable par analogie aux bourgeoisies, la vérification matérielle des comptes des Institutions bourgeoises incombe à l'organe de révision que vous avez nommé.

Notre tâche consiste à prendre position sur le rapport de l'organe de révision qui nous est adressé.

Pour l'exercice écoulé, la révision a été effectuée par la Société Peiry & Schibli Fiduciaire SA à Fribourg.

Les membres de notre Commission ont eu l'occasion de rencontrer les personnes chargées des travaux de révision, en présence du Directeur, du Chef de Service et du Responsable administratif de la Bourgeoisie en date du 27 mars 2013.

Parvenu à l'issue de ses travaux, l'organe de révision nous a informés que les recommandations faites lors de la révision des comptes 2011 avaient été suivies.

Aucune des constatations qui ont été formulées à propos des comptes 2012 n'ont d'incidence sur le résultat de l'exercice.

Des recommandations, de minime importance, ont pour but d'améliorer encore la clarté des comptes et la maîtrise de la gestion financière.

Aussi, considérant :

- que l'organe de révision remplit les exigences légales de qualification et d'indépendance,
- que la révision a été effectuée selon les normes de la profession,
- que l'organe de révision a rédigé un rapport daté du 29 mars 2012,
- que ce rapport recommande l'approbation sans réserve des comptes annuels 2012,

nous avons l'honneur de proposer à votre assemblée d'approuver les comptes des différentes Institutions bourgeoises tels qu'ils viennent de vous être présentés et tels qu'ils sont résumés dans le message du Conseil communal du 17 avril 2013. »

M. le Président remercie M. Pierre Zwick pour son rapport.

Il ouvre la discussion pour savoir si, dans le cadre de la discussion générale, des questions sont déjà à l'ordre du jour.

Il constate que cela n'est pas le cas et propose de passer à l'étude particulière de chaque Fondation à commencer par les comptes de la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois qui figurent dans le message.

1. Fondation de l'Hôpital des Bourgeois

Les Bonnesfontaines – Résidence bourgeoise

(chiffres : pp. 55 et 56 du message / commentaires : pp. 75 à 80 du message)

M. Jean Bourgnecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : « De manière générale, je ne ferai, pour la suite de cet examen des comptes, que de très brefs commentaires, les principales remarques sur ces comptes ayant déjà été faites tout à l'heure dans mon introduction générale. En outre, vous pouvez trouver également tout une série d'explications dans le message que vous avez reçu et je me permets de vous y renvoyer.

Cela dit, comme je l'ai mentionné il y a quelques minutes, les comptes 2012 de la Résidence bourgeoise sont nettement meilleurs que prévus.

En effet, si le budget prévoyait un déficit de Fr. 392'500.00, les comptes se soldent par un résultat net bénéficiaire de Fr. 22'209.00. Cette différence s'explique essentiellement par le fait que le budget 2012 avait été élaboré alors que le Home était encore installé à Matran et qu'il y avait encore de nombreuses inconnues sur les coûts réels d'exploitation de la nouvelle Résidence. Il se justifiait donc pleinement d'élaborer un budget prudent. Les résultats meilleurs que prévus sont notamment dus à une gestion financière rigoureuse, à des charges bien maîtrisées, mais aussi à des recettes meilleures que prévues liées en particulier à l'excellent taux d'occupation (99,5%), à la cafétéria ainsi qu'à des recettes extraordinaires liées par exemple à l'inauguration.

J'aimerais également profiter de l'occasion pour vous annoncer que le décompte final de la transformation du Home des Bonnesfontaines sera prochainement présenté au Conseil bourgeois et qu'une information sur ce décompte vous sera donnée lors de la prochaine assemblée. Je peux cependant d'ores et déjà vous confirmer que le budget a non seulement été respecté, mais que le chiffre final est nettement inférieur au budget qui vous a été présenté et que vous aviez voté en date du 21 janvier 2009. »

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : Il est évident que lorsque j'entends une telle nouvelle, je ne peux qu'être jaloux du fait qu'un investissement important, plus de Fr. 20'000'000.00, ait été réalisé de façon tout à fait satisfaisante et d'une manière inférieure au budget. Je remercie évidemment, non seulement M. le Directeur de la Bourgeoisie, mais également son prédécesseur, M. Charles de Reyff, ainsi que toute l'équipe qui a entouré, dans le cadre de la Commission technique, le travail important de cette transformation puisqu'il fallait non seulement gérer une transformation, mais également un passage pendant plusieurs mois, plusieurs années, dans un autre endroit. Toute cette opération délicate a été réalisée avec un élan de succès puisque le taux d'occupation de la Résidence bourgeoise est de quasiment 100% (99,5%). »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de la Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines.

Administration générale

(chiffres : pp. 57 à 59 du message / commentaires : pp. 81 à 95 du message)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : « A propos de l'Administration générale de la Fondation de l'Hôpital, je n'ai pas de commentaires particuliers autres que ceux que j'ai mentionnés dans l'entrée en matière. Le déficit de la Fondation et les différences principales entre le budget et les comptes proviennent des explications que je vous ai données à propos de la transformation du Home bourgeois et de la rénovation de la maison St-Joseph à Matran ».

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : « Comme l'a dit M. le Vice-Syndic, évidemment que ce résultat extraordinaire négatif est lié à une opération qui, nous l'espérons, ne se répétera pas toutes les années. C'est l'opération qui consiste à amortir en une seule fois tout le coût de l'opération du Home de Matran. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Elle est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de l'administration générale de la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois.

2. Fonds Pies

(chiffres : p.60 et 61 du message / commentaires : p. 81 à 95 du message)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : « Vous constatez que la Fondation des Fonds Pies termine l'exercice comptable avec un déficit de Fr. 27'752.40. La seule ligne de cette Fondation qui nécessite une explication est celle des domaines. Vous voyez qu'il y a une différence importante au niveau des charges entre ce qui était prévu au budget et les comptes. Cette différence s'explique par le fait que les deux domaines agricoles qui se trouvent dans cette Fondation, qui sont ceux de Friesenheit et de Menziswil, ont nécessité davantage de travaux que budgetés. Il convient en particulier de signaler, suite à des difficultés d'approvisionnement, la pose d'une conduite d'eau potable pour alimenter le domaine de Menziswil, pour un montant de Fr. 50'000.00. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes des Fonds Pies.

3. Régie des Copropriétés bourgeoisiales

(chiffres : pp. 62 à 64 du message / commentaires : pp. 81 à 95 du message)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiales : « Les comptes de la Régie qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 45'877.00 et qui sont très proches du budget 2012 n'appellent pas de remarques particulières ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de la Régie des Copropriétés bourgeoisiales.

4. Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial

(chiffres : pp. 65 à 66 du message / commentaires : pp. 96 à 100 du message)

Foyer bourgeoisial

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiales : « Je rappellerai simplement ici que le budget et les comptes du Foyer, qui accueille 24 enfants, sont contrôlés et approuvés par la Direction cantonale de la Santé et des Affaires sociales et que le financement en est assuré par les subventions cantonales et fédérales, ce qui garantit l'équilibre financier. Ces comptes sont globalement conformes aux prévisions et n'engendrent en conséquence aucun commentaire particulier. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes du Foyer bourgeoisial.

Administration générale

(chiffres : pp. 67 à 69 du message / commentaires : pp. 81 à 95 du message)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiales : « Là également, vous pouvez constater que les comptes de cette Fondation sont globalement très proches du budget. Ils bouclent avec un bénéfice de Fr. 317'157.00. Je n'ai aucun autre commentaire particulier si ce n'est de préciser que c'est dans cette Fondation que se trouve le domaine de Villars-les-Joncs qui, comme je l'ai mentionné dans l'entrée en matière, a fait l'objet de travaux de l'ordre de Fr. 45'000.00. Ceux-ci ont été réalisés pour rénover la partie habitation suite à un changement de locataire. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de l'administration générale de la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial.

5. Caisse des Scholarques

(pp. 70 et 71 du message / commentaires : pp. 81 à 95 du message)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiales : « Pas de commentaires particuliers, si ce n'est de rappeler que la Caisse des Scholarques a été instituée pour favoriser les progrès de l'instruction, en fournissant des subsides aux jeunes bourgeoises et bourgeois de Fribourg qui se vouent à l'étude des sciences et des arts. En 2012, 13 bourgeoises et bourgeois ont bénéficié de ces subsides. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, elle est donc close.

L'assemblée ratifie les comptes de la Caisse des Scholarques à l'unanimité.

6. Fondation C.-J. Moosbrugger

(chiffres : pp. 72 et 73 du message / commentaires : pp. 81 à 95 du message)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiales : « Là non plus, aucun autre commentaire que celui de profiter de l'occasion de rappeler que cette Fondation permet à des jeunes bourgeoises et bourgeois entre 18 et 25 ans de recevoir un subside pour aller étudier l'anglais en Angleterre. C'était la volonté du Fondateur. Vous constatez que les conditions sont relativement précises ce qui fait que, contrairement à la Caisse des Scholarques, il y a moins de demandes de subvention. En 2013, une seule demande de bourse a été traitée et a bénéficié donc d'un subside. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée ratifie les comptes de la Fondation C.-J. Moosbrugger à l'unanimité

4.0 Divers

M. le Président ouvre le point 4 de l'ordre du jour en demandant à M. le Directeur s'il a des éléments particuliers à mettre en évidence dans le cadre des divers et lui donne la parole.

M. Jean Bourgnecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : « *Aucun objet à présenter à l'Assemblée* ».

La discussion est ouverte.

M. Bernard Garnier : « *Monsieur le Syndic-Président, Mesdames, Messieurs, lors d'une précédente Assemblée bourgeoise, j'avais suggéré que la Bourgeoisie étudie la possibilité d'installer un chauffage à distance pour certains bâtiments ou certaines parties de la Ville. Je voulais simplement demander, peut-être y avez-vous déjà répondu parce que je ne suis pas présent à toutes les assemblées, si la Bourgeoisie a étudié cette possibilité.* »

M. André Schönenweid : « *Monsieur le Syndic-Président, Monsieur le Directeur de la Bourgeoisie, chers Combourgeoises et Combourgeois.*

Ma question touche le tableau de la page 88 du message, mais de manière générale, c'est la politique immobilière de la Bourgeoisie. A la Régie des Copropriétés, à plusieurs reprises et en particulier pour le PAD des Hauts de Schiffenen, on avait voté des crédits. Je vois que le dernier crédit date de 2008 et les dépenses atteignent quasiment le crédit. Je voulais savoir où en était l'évolution de ce projet puisque le rapport de gestion n'en fait pas référence.

Ma deuxième question touche spécialement Torry-Est. Là au contraire, en 2005, on avait voté Fr. 1'100'000.00 et on a seulement fait des dépenses de Fr. 40'000.00. J'ai lu dans la presse que le projet évoluait, mais je voulais savoir pour la part de la Bourgeoisie, quelle était l'option du Conseil bourgeoisial ou du Conseil communal pour mettre à disposition des appartements en Ville de Fribourg. Parce que, comme vous le savez, le marché de la mise à disposition de logements est assez tendu.

Et le dernier point, c'était la Rue des Alpes. On avait voté un crédit en 2011 de Fr. 160'000.00 et il a été peu utilisé. Donc, j'imagine que l'appartement n'est pas terminé. Je voulais connaître les raisons. »

La discussion n'est plus demandée, elle est donc close.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiales : « M. Aeby est en train d'effectuer des recherches. Mais je peux d'ores et déjà rassurer M. Garnier. Effectivement, nous avons traité votre demande comme un postulat, en fait comme une question posée au Conseil général ou à une assemblée communale et nous y avons répondu de manière détaillée lors de l'assemblée du 12 décembre dernier, assemblée à laquelle vous étiez excusé. Dès lors, je propose de ne pas répéter ici la réponse détaillée, mais vous pouvez sans autre la consulter ici.

Aussi, je profite de rappeler que vous pouvez voir cette réponse sur le site Internet de la Ville et de la Bourgeoisie, puisque les procès-verbaux figurent entièrement sur ce site Internet. »

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : « Pour les trois questions de M. Schönenweid, il y avait donc Torry-Est, l'aménagement des terrains des Hauts de Schiffenen et enfin la Rue des Alpes. »

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiales : « Alors quelques explications par rapport aux interventions de M. Schönenweid. En ce qui concerne la Rue des Alpes, les travaux ont effectivement été faits. L'appartement a été aménagé et les travaux ont été terminés ce printemps 2013 à la satisfaction du Maître de l'ouvrage. Là également, sauf erreur, nous ne possédons pas encore le décompte final, mais nous sommes dans les budgets qui avaient été votés.

Quant aux Hauts de Schiffenen, le PAD qui concerne d'ailleurs non seulement la Bourgeoisie dont une partie des terrains est située sur le bas, mais également des propriétaires privés, a passé la rampe du Conseil communal. Il a sauf erreur également été accepté et approuvé par l'Etat. On attend maintenant que les investisseurs privés partent avec le projet. Il y a tout un projet d'architectes qui a été fait dans le cadre du PAD mais pour l'instant, aucun permis de construire n'a été délivré et, notamment depuis plusieurs mois, nous n'avons plus de nouvelles par rapport à l'évolution de ce dossier. Par contre, ce qui est très vraisemblable, c'est que tout ne va pas se construire en une fois. C'est une immense parcelle et très probablement, comme la Bourgeoisie possède les zones qui sont situées au bas du terrain, ce ne seront pas les premières parcelles qui seront développées. Très vraisemblablement, les constructions démarreront vers le haut et s'étendront par la suite côté Lac de Schiffenen.

En ce qui concerne Torry-Est, le dossier, comme vous le savez, est en cours au niveau de la Commune politique. Vous savez que le PAD a été mis deux fois à l'enquête suite à divers problèmes de procédure. Des oppositions au PAD mis il y a quelques mois à l'enquête, sont actuellement traitées par la Direction de l'Edilité de la Ville. Les séances de conciliation sont d'ailleurs prévues pour le mois de juin. C'est donc une procédure qui suit son cours.

En ce qui concerne le reste de la surface de la parcelle, vous savez que le plan directeur de l'agglomération prévoit une zone verte, une zone de détente protégée au sommet de la colline. Donc, le fameux Tilleul qui se trouve au sommet ainsi qu'une partie de la colline doivent être libres de construction. Ce qui a été mis à l'enquête côté Ville de Fribourg respecte les conditions du projet d'agglomération et la Bourgeoisie est très peu concernée. Elle possède une proportion infime de cette partie qui se situe sur le territoire de la Ville de Fribourg. Par contre, elle est fortement concernée de l'autre côté de la colline de Torry, côté Granges-Paccot. Mais là, le terrain est encore en l'état, en zone agricole, et nous sommes en discussion actuellement avec la Commune de Granges-Paccot pour partir avec un plan directeur intercommunal qui définira les critères d'entente avec les propriétaires concernés qui sont la Bourgeoisie ainsi que des particuliers. Les critères de développement se situent côté Granges-Paccot. »

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : « A-t-on répondu à votre question ? En n'oubliant pas M. Schönenweid que, dans ce dossier de Torry-Est, partie Ville, Torry-Ouest, partie Granges-Paccot, il y a évidemment d'autres enjeux qui sont des enjeux d'aménagement, notamment des infrastructures routières. Comment va-t-on y accéder ? Est-ce que l'on y accède entièrement par la Ville de Fribourg alors que l'on sait qu'une partie sera sur la Commune de Granges-Paccot ? Cela entraînera évidemment une autre question, celle du développement des écoles. Tous ces éléments-là sont liés à la croissance démographique de la Ville de Fribourg qui est relativement importante. Puisque ces dix dernières années, c'est en gros une croissance de plus de 10% qui a été enregistrée, ce qui est un chiffre remarquable par rapport à ce qui s'était passé les dix années précédentes. Donc, ces questions sont liées, il faut en être évidemment conscient.

Et je pourrais rajouter que le même raisonnement peut être appliqué au dossier des Hauts de Schiffenen. Pour tous les habitants de cette zone, la question d'une école doit aussi également être posée. »

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Avant de clore la séance, M. le Président :

- remercie les membres du Conseil communal, les Commissions bourgeoises, la presse, Monsieur le scrutateur et l'assemblée. Il convie les personnes présentes au traditionnel apéritif en rappelant qu'une nouvelle solution est inaugurée, on verra ce que cela donnera, c'est-à-dire qu'au lieu de recevoir un bon pour une bouteille, ce sera un bon pour un rabais de 15% lors du prochain achat au magasin de la Rue des Alpes
- souhaite à toutes et à tous, cependant en n'osant faire de l'ironie, un bel été et une excellente fin de soirée.

L'assemblée est close à 20h45.

LE PRESIDENT :

P.-A. Clément
Syndic

LE SECRETAIRE :

G. Aeby

LA SECRETAIRE DE VILLE :

C. Agustoni

Assemblée bourgeoisiale du mercredi 22.05.2013

Scrutateur : Nom de Regff Prénom Charles
(Mme/M.)

Secteur I : jaune selon le plan annexé

+ II

Bourgeoises et bourgeois	
Conseil bourgeoisial	<u>28</u> dont bourgeois (se)
Conseil communal	<u>12</u> dont bourgeois
Syndic Président / Secrétaire	<u>2</u> dont bourgeois (se)
Directeur	
Presse	<u>2</u> dont bourgeois (se)

Nombre de bourgeois / ses

35 37 38 39
1 (2)
1 (2)
1
1
0

Total bourgeoises/bourgeois

~~35~~ ~~37~~ ~~38~~ ~~39~~ 45
 =====

Signature :

Bourgeoisie de la Ville de Fribourg
Commission vérificatrice des comptes

**Rapport à l'assemblée bourgeoise du 22 mai 2013
concernant
les comptes de l'exercice 2012**

Monsieur le Syndic Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux
Mesdames et Messieurs les bourgeoises et les bourgeois,

Conformément à la loi fribourgeoise sur les communes, applicable par analogie aux bourgeoisies, la vérification matérielle des comptes des institutions bourgeoises incombe à l'organe de révision que vous avez nommé.

Notre tâche consiste à prendre position sur le rapport de l'organe de révision qui nous est adressé.

Pour l'exercice écoulé, la révision a été effectuée par la Société PEIRY & SCHIBLI Fiduciaire SA à Fribourg.

Les membres de notre commission ont eu l'occasion de rencontrer les personnes chargées des travaux de révision, en présence du directeur, du chef de service et du responsable administratif de la bourgeoisie en date du 27 mars 2013.

Parvenue à l'issue de ses travaux, l'organe de révision nous a informés que les recommandations faites lors de la révision des comptes 2011 avaient été suivies.

Aucune des constatations qui ont été formulées à propos des comptes 2012 n'a d'incidence sur le résultat de l'exercice.

Des recommandations, de minime importance, ont pour but d'améliorer encore la clarté des comptes et la maîtrise de la gestion financière.

Considérant

- que l'organe de révision remplit les exigences légales de qualification et d'indépendance,
- que la révision a été effectuée selon les normes de la profession,
- que l'organe de révision a rédigé un rapport daté du 29 mars 2012,
- que ce rapport recommande l'approbation sans réserve des comptes annuels 2012,

nous avons l'honneur de proposer à votre assemblée d'approuver les comptes des différentes institutions bourgeoises tels qu'ils viennent de vous être présentés et tels qu'ils sont résumés dans le message du Conseil communal du 17 avril 2013.

Commission vérificatrice des comptes
le président :



Pierre Zwick